



Cahier des charges

Appel à projet REAAP

**Réseau d'Ecoute d'Appui et
d'Accompagnement des Parents**

2019



I. ACTION DE SOUTIEN A LA PARENTALITE DANS LE CADRE DU REAAP

Définition :

Le soutien à la parentalité consiste à épauler les parents en les informant, en les écoutant et en « *mettant à leur disposition des services et des moyens leur permettant d'assumer pleinement¹* » leur rôle de premier éducateur de leur(s) enfant(s).

Les principes fondamentaux des REAAP consistent en la valorisation des compétences parentales et en la reconnaissance des parents comme premier éducateur de leur(s) enfant(s), car tous les parents ont besoin de savoir qu'ils ne sont pas seuls face aux interrogations qui peuvent apparaître au cours des différentes étapes du développement de leur enfant.

Objectifs :

Les actions de soutien à la parentalité au titre du REAAP ont un champ d'intervention généraliste de prévention et d'appui qui concerne les parents d'enfants jusqu'à 18 ans.

Les actions d'accompagnement et de soutien des parents dans le cadre du REAAP se doivent d'être universalistes, fondées sur les initiatives locales, dans une relation de connaissance et de confiance des parents. Elles contribuent à mettre en réseau des parents, des professionnels et/ou bénévoles et des élus.

Elles ont pour visée :

- D'aider les parents à répondre aux questions qu'ils se posent à propos de l'éducation de leur(s) enfant(s), notamment aux périodes charnières de son développement, quand l'exercice de la parentalité peut être mise à l'épreuve,
- A prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités parentales en les réassurant sur leurs compétences parentales, et le cas échéant, à les soutenir.

Méthode :

En matière de méthode, les actions d'accompagnement et de soutien à la parentalité dans le cadre du REAAP s'inscrivent :

- en complément des missions et activités des porteurs de projets,
- sur la base de projets de terrain, le REAAP n'a pas vocation à financer durablement des structures ou des postes,
- en prenant soin de s'appuyer sur les connaissances, savoir-faire et expériences des parents, mais aussi leurs aptitudes à s'entraider,
- et en veillant à se rapprocher des partenaires institutionnels et associatifs locaux, dans un souci de proximité et de coordination des actions sur un même territoire.

Avec comme préconisation, une présence et une participation active des parents aux actions en tant qu'acteurs des initiatives.

¹ Circulaire REAAP du 9 mars 1999

Critères d'appréciation :

Pour instruire les dossiers, le Comité technique départemental s'appuiera sur les critères suivants (non exhaustifs) :

- le respect de la charte des REAAP, des préconisations, et des orientations annuelles,
- le respect de la charte de la laïcité,
- le non prosélytisme de modes de vie, de modes d'éducation quels qu'ils soient,
- les modalités de participation effective des parents (les projets dans lesquels les parents participent activement seront privilégiés),
- les processus d'identification des besoins (diagnostic territorial, repérage des besoins des familles...).
- la localisation de l'action et son inscription sur le territoire (articulation avec offre existante),
- la valorisation du partenariat développé sur le territoire,
- l'accessibilité à l'action : gratuité ou participation symbolique,
- le caractère innovant de l'action,
- les compétences en termes d'écoute et d'animation des intervenants (professionnels...),
- les outils proposés pour l'évaluation,
- l'implication dans le réseau Parents81 (vie du réseau, échanges avec l'animateur...),
- la sollicitation de l'animateur du réseau Parents81 dans la phase préparatoire du projet.

Cadre et modalités d'intervention de la Caf :

L'élaboration du Schéma départemental des services aux familles initié par la Caf du Tarn pour la période 2016-2020, s'appuie sur une démarche partenariale à laquelle participent notamment les acteurs de la petite enfance et du soutien à la parentalité sur la base d'un diagnostic partagé. L'enjeu retenu sur la thématique parentalité consiste à « poursuivre le maillage territorial en matière d'accompagnement à la parentalité ». L'appel à projet REAAP y contribue fortement.

La Cog 2018-2022 s'appuie sur la stratégie nationale de soutien à la parentalité (« dessine-moi un parent »), avec pour ambition de valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants. Le fil conducteur de l'axe parentalité de la Cog étant la qualité du lien parents-enfants à maintenir, à renforcer, à développer.

Financement :

Le financement REAAP correspond au maximum à 80 % du coût du projet (hors valorisation du bénévolat).

Les opérateurs bénéficiant d'une convention avec la Caf relative au versement d'une prestation de service Animation Collective Famille (ACF), PSO, PSU, Laep, RAM, peuvent solliciter un accompagnement financier uniquement pour des dépenses complémentaires à l'activité principale (intervenants/prestataires, temps de travail hors activité principale...).

Au-delà de ces modalités, la contrainte de l'enveloppe limitative REAAP ne permet pas de financer tous les projets. A cet égard, sont priorisés par le Comité technique départemental :

- la diversification de l'offre de service (nouveaux projets, nouveaux opérateurs, nouveaux territoires),
- les projets à forte implication des parents (parents à l'origine du projet, parents impliqués).

Une avance de 50 % de la subvention est versée après signature de la convention. Le solde est versé à réception du bilan de l'action.

Une action non réalisée entraîne une demande de remboursement de l'avance. Aucun report de la subvention ne sera effectué.

Cadre et modalités d'intervention des partenaires :

Le département :

Signataire du schéma départemental des services aux familles, le Département de par ses compétences en matière de protection maternelle et infantile, de protection de l'enfance, d'insertion sociale et professionnelle peut choisir d'accompagner des projets correspondant au cahier des charges REAAP :

- Par l'inscription des équipes médico- sociales des pôles d'action sociale dans le partenariat territorial et les actions locales développées dans le cadre du Réseau Parents81.
- Par des possibilités de cofinancement dans le cadre notamment du Programme Départemental d'Insertion, dès lors que l'action est conforme au cahier des charges du volet social du PDI 2019 mis en ligne sur le site de la Collectivité : www.tarn.fr. Clôture au 21 décembre 2018.

Les dossiers, ou à minima une lettre d'intention, devront être adressés au service développement social.

Le dossier de demande de subvention REAAP est recevable.

- Par des possibilités de financements dans le cadre de la politique de la ville, dans ce cas le dossier déposé pour l'appel à projet politique de la ville est recevable.

La Msa :

La MSA Midi-Pyrénées Nord a retenu le soutien à la parentalité dans son plan d'action sociale, comme l'une de ses priorités. A ce titre, elle peut être sollicitée par les acteurs pour apporter sa contribution financière à la réalisation d'actions et le développement de services sur les territoires ruraux.

La décision quant au financement d'un projet et du montant de la subvention accordée est subordonnée à la décision de son Conseil d'administration.

Le dossier de demande de subvention REAAP intégrant le montant sollicité à la Msa, accompagné d'une lettre d'intention doivent être envoyés à l'attention de Florence Lapeyre à l'adresse suivante : mpnass.blf@mpn.msa.fr

L'Etat :

- Politique de la ville

Le Président de la République a annoncé dans son discours de Roubaix le 14 novembre 2017 et au cours de son intervention le 22 mai 2018 la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers. Cette mobilisation a été précisée dans la feuille de route du 18 juillet 2018 « La France, une chance, mobilisation nationale pour les habitants des quartiers ».

Le soutien à la parentalité est l'une des priorités de la politique familiale décidée par le gouvernement. Il se caractérise par une grande diversité de dispositifs dont découle une importante offre de services et d'actions, favorisant la multiplicité de partenariats nationaux et locaux : le REAAP est l'un des outils.

Le soutien à la parentalité est également une composante de la politique de la ville à travers le programme de réussite éducative et certaines actions menées dans le cadre des cinq contrats de ville signés en juillet 2015 dans le Tarn. Il s'agit d'apporter une aide ciblée aux familles en difficulté dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour les accompagner dans leur rôle éducatif. En lien étroit avec les chefs de projet des contrats de ville, le REAAP peut être mobilisé pour appuyer les actions en faveur des habitants bénéficiaires de la politique de la Ville.

Les subventions apportées au titre des REAAP n'ont pas vocation à financer durablement les structures ou des postes de travailleurs sociaux mais sont destinées aux actions de terrain respectant dans leurs modalités de mise en œuvre la place et le rôle des parents tels que définis dans la Charte des REAAP.

- *Les collectivités locales*

Les collectivités territoriales (EPCI, Communes) peuvent être sollicitées dans la mesure où elles sont sensibilisées sur l'accompagnement à la parentalité. Pour certaines d'entre elles, cette thématique fait partie intégrante du projet de territoire (questions traitées en commission petite enfance, dans le PEDT...).

II. LA TYPOLOGIE DES ACTIONS FINANCEES DANS LE CADRE DU REAAP

Action d'information des parents

Il s'agit d'identifier les différents types d'actions relatives à l'information des parents dans votre département (hors Pif) : espaces d'information, permanences téléphoniques, une boutique de la famille etc.

Groupe de parole de parents

Il s'agit d'un groupe de parents s'engageant à participer à des réunions régulières. Les objectifs et les sujets abordés sont déterminés par les membres du groupe qui travaille **avec un professionnel**. Dans le cadre des REAAP, le groupe de parole de parents répond à un besoin d'échange et de partage d'expériences, en vue de retrouver confiance dans son rôle de parent. Ce n'est pas un groupe de parole thérapeutique.

Groupe d'échange entre parents

Le groupe d'échanges rassemble des parents sur un thème de débat. Il s'agit d'une action entre parents qui répond à un besoin d'échange et de partage d'expériences en vue de se soutenir et de développer la confiance en soi dans son rôle d'éducateur. Les parents qui animent ces groupes bénéficient cependant d'un appui préalable de la part d'un professionnel ou d'une association.

Groupe d'activité de parents

Il s'agit de rencontres de parents sur le thème de la parentalité, avec une médiation culturelle ou artistique telle que des activités manuelles, la réalisation d'une pièce de théâtre, la création d'un film ou l'écriture d'un livre, d'un guide, d'un journal...

Groupe d'activité parents-enfants

Il s'agit d'actions réunissant à la fois des parents et leurs enfants telles que des animations ludiques et conviviales en famille ou des projets portant sur l'appui à la parentalité menés par équipements de quartier par exemple (*centre social, ludothèque, bibliothèque, LAEP...*).

Cas particuliers des évènementiels : ceux-ci doivent proposer des activités participatives et associer les parents à l'organisation pour être éligibles.

Groupe de réflexion/recherche/formation

Il s'agit d'actions impliquant les parents dans la construction de savoirs autour de la parentalité telles que les Universités Populaires de Parents (UPP), initiées par l'Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels (ACEPP) ou les universités d'été initiées par la Confédération Syndicale des Familles (CSF)...

III. LES THEMATIQUES PRIORITAIRES

Thème	Sous thème	Objectifs	Attentes
1 Relations parents-enfants : Petite Enfance (0-5 ans)	Relations intra familiales	Comprendre l'enfant	Apporter des ressources (neurosciences, besoins physiologiques...) aux parents pour mieux comprendre leur enfant.
		Interagir avec l'enfant	Proposer aux parents, parfois démunis devant leurs enfants, des actions permettant de mieux communiquer avec eux, tisser du lien.
		Accompagner le changement	Préparer les périodes de transitions (crèche, école...) et d'apprentissage.
	Partage des rôles parentaux	Impliquer les pères	Favoriser l'implication des pères de jeunes enfants dans la cellule familiale.
		Prévenir le burn out parental	Développer des relais parentaux pour répondre au besoin de répit : échanges et solidarité entre parents, réseau d'entraide... Concilier vie personnelle, vie familiale et vie professionnelle. Une attention particulière sera portée aux familles les plus vulnérables (familles monoparentales, familles avec enfants porteur de handicap...).

Thème	Sous thème	Objectifs	Attentes
<p>2</p> <p>Relations parents-enfants : Enfance (6-11 ans)</p>	Co éducation	<p>Favoriser les relations entre les parents et les équipes enseignantes</p>	<p>Les actions doivent viser à aider les parents face aux difficultés qu'ils rencontrent dans le suivi de la scolarité de leur(s) enfant(s). Une attention particulière sera portée aux parents qui ne maîtrisent pas le français ou les parents qui ont été eux-mêmes en échec dans leur scolarité et sont en difficulté pour aider leurs enfants ou entrer en relation avec l'Ecole.</p>
	Relations intra familiales	<p>Accompagner l'usage des outils numériques</p>	<p>Donner les moyens aux parents d'être autonome dans l'utilisation des outils numériques et leur gestion dans le quotidien de la famille (sensibiliser à l'usage des écrans...).</p>
		<p>Proposer des activités parents-enfants</p>	<p>Partager des activités en famille (loisirs, sport...). Une attention particulière sera portée aux familles les plus vulnérables (familles monoparentales, familles avec enfants porteur de handicap...).</p>

Thème	Sous thème	Objectifs	Attentes
3 Relations parents-enfants : Pré-ados - ados (12 ans et plus)	Relations intra familiales	Comprendre l'adolescence	Apporter des ressources (neurosciences, besoins physiologiques, besoins psychosociaux...) aux parents pour mieux comprendre leur enfant.
		Communiquer avec l'adolescent	Proposer aux parents, parfois démunis devant leurs enfants, des actions permettant de mieux communiquer avec eux, tisser du lien.
		Accompagner l'usage des outils numériques	Donner les moyens aux parents d'être autonome dans l'utilisation des outils numériques et leur gestion dans le quotidien de la famille : ENT, réseaux sociaux...

Thème	Sous thème	Objectifs	Attentes
4 Relations parents-enfants : Préserver les liens familiaux	Maintien des liens enfants-parents	Accompagner les familles qui traversent des moments difficiles	Les actions doivent apporter écoute et conseils dans des situations particulières de parentalité : les conflits, le deuil, la maladie, le handicap, l'adoption, la séparation...
			Les actions menées de façon préventive et individuelle doivent être pour les familles une porte d'entrée vers les actions collectives avec d'autres parents.

IV. LES PRECONISATIONS POUR LES ACTIONS 2019

1 – Développer des actions sur les territoires où les familles sont les plus isolées (isolement géographique et/ou social) :

- Les communes rurales
- Les quartiers « politique de la ville »
- Les territoires en veille active

2 – Prendre en compte toutes les compositions familiales (familles monoparentales, recomposées...) dans les projets, favoriser la mixité.

3 – Tenir compte des contraintes des parents :

- disponibilité, *réduite en semaine, plus étendue le weekend* (le samedi matin est présenté comme un temps favorable pour la présence des parents)
 - proximité (*privilégier les lieux fréquentés par les parents*)
- Liste non exhaustive.

4 - Expérimenter des actions :

Le Comité de Pilotage étudiera toute **action innovante**² en lien avec les thématiques retenues.

² Action qui répond à un besoin nouveau sur un territoire, ou qui répond selon des modalités nouvelles à un besoin existant.

V. DOCUMENTS DE REFERENCE

- La Charte nationale relative aux REAAP
- Le Schéma Départemental Des Services aux Familles (SDSF)
- Cog 2018-2022
- Stratégie nationale de soutien à la parentalité 2018-2022
- La Circulaire interministérielle 2012-63
- Le formulaire de demande de subvention REAAP 2019
- La Charte de la laïcité

Tous ces documents sont téléchargeables sur le site [caf.fr/partie locale](http://caf.fr/partie_locale) ou sur le site www.reseauparents81.fr

VI. CONSIGNES / MODALITES DE TRAITEMENT DES DEMANDES

- Toute demande de subvention au titre du dispositif REAAP doit parvenir à la Caf **au plus tard le 15 février 2019.**
- Toute demande de subvention doit se faire par le biais des formulaires en vigueur et téléchargeables sur le site Internet du caf.fr, partie locale (caf 81), rubrique partenaires. **A défaut la demande ne pourra être examinée.**
- Les projets présentés devront répondre aux thématiques prioritaires (point III) et prendre en compte les préconisations (point IV) validées par le Comité de Pilotage du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF).
- Dans le cadre de la reconduction d'une action financée au titre du REAAP, nous attirons votre attention sur la nécessité de compléter la fiche relative au bilan et à l'évaluation de l'action échue jointe à la demande de subvention. Un bilan qualitatif devra également être saisi sur le site cafparentalite.fr selon les consignes qui vous seront communiquées par mail ultérieurement. **A défaut la demande ne pourra être examinée.**
- Toute demande incomplète et n'ayant pas fait l'objet d'un retour après appel d'éléments complémentaires par la coordination du REAAP 81, ne sera pas prise en compte.
- Toute demande de subvention déposée hors délai ne sera pas étudiée en priorité et uniquement dans la limite des crédits disponibles.
- Les demandes seront étudiées par un comité partenarial. Nous attirons votre attention sur la nécessité **de solliciter tous les financeurs potentiels** en complément du REAAP.

Il est demandé :

- de vérifier la complétude des documents et la liste des justificatifs* avant envoi,
- **d'envoyer les dossiers signés par le représentant légal, par messagerie électronique à la Caf à l'adresse électronique suivante : parentalite.cafalbi@caf.cnafmail.fr**
- de transmettre des **dossiers non manuscrits**

* Demande de subvention REAAP 2019, Bilan financier et évaluation 2018, fiche de recensement et consentement pour diffusion sur monenfant.fr

Bonne pratique :

Prendre rendez-vous avec l'animateur départemental du réseau Parents81 pour la complétude du dossier.

Des permanences délocalisées vous sont proposées (consulter le site www.reseauparents81.fr pour avoir plus d'information).

Vos interlocuteurs :

- L'animateur du Réseau Parents81
Yannick BRAVO
reseauparents81.acepp@gmail.com
www.reseauparents81.fr

Le réseau parents81 réunit des parents, des associations, des institutions pour s'informer, partager des expériences, échanger, écouter et être écouté.

Centre de ressources pour tous les parents, le réseau informe et oriente les parents, organise des rencontres, des formations, accompagne les parents qui souhaitent porter des initiatives...

Vous pouvez contacter l'animateur pour être accompagné dans la complétude de la demande de subvention.

- La Coordinatrice de la thématique parentalité sur le département (pour la CAF)

Yasmine LOGEZ
Caf du Tarn
yasmine.logez@caf.fr